

SYNDICAT NATIONAL CFTC Finances Publiques Section du Pas de Calais



Pouvoir s'opposer, Toujours proposer!



C. A. P. Locale du 15 juin 2012

Recours en notation Catégorie C Filière Fiscale

Direction Départementale des Finances Publiques du Pas de Calais

La CAP Locale s'est tenue dans les locaux de l'immeuble Brassart le 15 juin 2012. Commencée à 9 h 15, elle s'est terminée à 11 h 30. La Présidence était assurée par Mme Marie-Hélène Gardiès, le secrétariat a été pris en charge par Mme Valérie Wimetz et le secrétariat - adjoint par CGT Finances publiques 62 en la personne de M. Bruno Debomy.

Les organisations syndicales représentatives présentes étaient les suivantes :

SNUI Solidaires F O DGFiP 62 C G T Finances Publiques C F T C DGFiP 62

L'ordre du jour de cette CAP est le suivant :

Recours en notation catégorie C filière fiscale



Syndicat National CFTC DGFiP, section du Pas de Calais Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer (E M R 62) 16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 03 21 10 53 00 (Secrétariat R F) http://062.cftc-tresor.fr CFTC DGFiP 62 trouve totalement anormal que les élu(e)s aient eu des difficultés pour imprimer l'ensemble des documents concernant cette CAP. La documentation au format Pdf est une chose, mais il est impossible de préparer et de siéger à une CAP sans document papier. S'il y a des restrictions de papier dans les postes comptables, c'est à la direction de les assumer pour les élu(e)s. La Présidente a regretté de ne pas avoir été informée du problème. Pour l'avenir, elle a indiqué qu'elle ne souhaitait nullement empêcher l'exercice des missions, ni du dialogue social, dans le contexte actuel des restrictions budgétaires. Nous saurons nous en souvenir dans un futur très proche.

La section CFTC DGFiP 62 a depuis toujours constaté et dénoncé le système archaïque, injuste et dévalorisant de la notation qui ne reflète nullement la réelle valeur de l'agent soumis à notation. Les dotations en avancement par unité de travail ne sont pas connues des organisations syndicales. Nous avions dans le passé demandé que la direction nous les fournisse, mais nous avions reçu une fin de non recevoir. Seule la dotation départementale sera connue des organisations syndicales.

Les contingents étant très limités, les notateurs n'ont pas la possibilité de donner satisfaction à tous les collègues, même s'ils le voulaient. Alors, certains font un peu tourner la roue de la notation, en accordant un 0.02 ou un 0.06, selon les possibilités. Il s'agit donc bien d'un système parfaitement injuste que tous les collègues subissent depuis des années.

Les recours en notation de la filière gestion publique ne seront pas traités au cours de cette CAP. En effet, le délai de dépôt des demandes de recours dans la filière GP expire le 29 juin. Ces recours feront donc l'objet d'une prochaine CAP à la rentrée, probablement le 6 septembre.

8 collègues ont déposé un recours, ou appel, mais, la terminologie revient au même. Les recours, c'est d'origine ex-DGCP, les appels, c'est d'origine ex-DGI. A noter que les notateurs du 1^{er} degré ont unanimement rejeté les recours concernés. Le contraire nous aurait, au passage, particulièrement étonné! Ils ne vont pas se déjuger.

- 1 recours concerne la note chiffrée, les appréciations et le compte rendu d'évaluation
- 4 recours concernent les appréciations
- 5 recours concernent la note chiffrée.

La direction nous a communiqué la réserve pour la catégorie C, filière fiscale, soit 3 +0,02 en échelon variable et 2 +0,02 en échelon terminal. A noter qu'elle n'a prévu aucun +0,06.

Nous avons défendu avec notre professionnalisme syndical et notre véhémence habituels l'ensemble de ces dossiers. Au final, nous avons obtenu malheureusement une peau de chagrin:

- 5 demandes de modification de note chiffrée ont été rejetées par la direction. 2 ont été acceptées à hauteur de +0.02
- 2 demandes de modification des appréciations ont été rejetées par la direction, 2 ont été acceptées
- 1 demande de modification du compte rendu d'évaluation a été acceptée par la direction.

La réserve non utilisée cette année sera reportée sur l'année prochaine. Nous trouvons cela totalement scandaleux, cette maigre réserve aurait dû être attribuée aux collègues faisant appel. Merci Madame la Direction...

Vos élu(e)s CFTC DGFiP 62 en Catégorie C

Frédérique Davigny Lens-Municipale

Valérie Duez

Gabriel Gaillard Suppléante Expert

C D I Lens Sud R F Boulogne sur Mer (EMR 62)

Syndicat National CFTC DGFiP, section du Pas de Calais Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer (E M R 62) 16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 03 21 10 53 00 (Secrétariat R F) http://062.cftc-tresor.fr

CFTC: le syndicat constructif

BULLETIN D'ADHESION AU SYNDICAT NATIONAL CFTC DGFIP

Je soussigné(e)	déclare donner mon	adhésion au Syndic	at National CFTC DGFiF
Nom :		Prénom	
Nom de jeune fille :			Tél :
Grade :			□ 50 %
Option prélèvement mensuel :			_
	à renvoyer à Catherine S I P de Calais, 14 rue D		



Poste comptable :

Adresse de messagerie :@dgfip.finances.gouv.fr

Souhaite m'abonner à la liste de diffusion de CFTC DGFiP 62

Date : Signature :

à renvoyer à Catherine GAILLARD, CFTC DGFiP 62 S I P de Calais, 14 rue Descartes 62107 CALAIS CEDEX

Syndicat National CFTC DGFiP, section du Pas de Calais Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer (E M R 62) 16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 03 21 10 53 00 (Secrétariat R F) http://062.cftc-tresor.fr

CFTC: le syndicat constructif